




---

## TRAME D'INTERVENTION REUNION A L'ELYSEE DU 06 JUILLET 2021

---

Monsieur le Président de la République,

La crise que nous traversons a mis en exergue le **rôle essentiel des syndicats et de la négociation collective** – de l'entreprise, jusqu'au niveau national interprofessionnel. Deux accords nationaux ont pu être conclus sur deux dossiers majeurs – la santé au travail et le télétravail. Les échanges réguliers avec les pouvoirs publics, le gouvernement et le Président de la République l'ont également montré.

Mais, nos cinq confédérations, dès le mois d'octobre dernier, vous ont saisi des effets négatifs des ordonnances de 2017, découlant de la concentration des responsabilités sur un nombre réduit de représentants du personnel et d'instances, les mettant en difficulté d'exercer pleinement leurs rôles. Cela s'est particulièrement manifesté dans le domaine de la sécurité et des conditions de travail du fait de la suppression des CHSCT. Une première disposition d'urgence devrait être, dans l'esprit de l'Accord National Interprofessionnel sur la Santé au travail, de rendre obligatoire la mise en place des commissions dédiées, les CSSCT, dès 50 salariés.

Sur la vaccination, en lien avec les inquiétudes quant au risque d'une quatrième vague avec le variant delta, il nous paraît indispensable de créer les conditions facilitant l'accès au vaccin afin que la population puisse être vaccinée au plus vite, pour se protéger individuellement et collectivement. Il faut informer – notamment les publics difficiles d'accès, les plus éloignés des centres de vaccination, en situation de précarité – expliquer et rassurer. Il faut créer un environnement favorable en facilitant la vaccination sur le temps de travail pour les salariés, en ne lui opposant pas la journée de carence en cas d'arrêt maladie lié aux effets secondaires. Quant à la réglementation rendant obligatoire la vaccination, elle relève de la responsabilité des pouvoirs publics à l'égal de ce qui existe de longue date pour d'autres vaccins.

**Agir sur la qualité des emplois** demande de mettre fin aux **emplois confinés aux bas salaires, au temps partiel, aux contrats courts**, que subissent plus souvent les femmes. Cela suppose notamment, au titre des politiques actives axées sur les employeurs, de sanctionner les abus de contrats courts. La crise a conduit à qualifier nombre de ces emplois d'essentiels – ceux dits de la deuxième ligne. FO renouvelle que la reconsidération d'ensemble de ces emplois soit placée au cœur du plan de relance. Cela passe par une action en matière de revalorisation des qualifications, formations, parcours professionnels offrant des perspectives réelles d'évolution et mobilité professionnelles et, bien sûr, des salaires.

En parallèle, il faut porter une attention sérieuse sur **les processus d'externalisation et le recours à la sous-traitance**. L'externalisation de nombreux services aux entreprises (accueil, sécurité, nettoyage-propreté...), en transformant la relation de travail intégrée en une relation de prestations de services, conduit à un processus de moins disant social, une plus grande insécurité socio-économique au gré des renouvellements d'appels d'offre, l'enfermement des salariés des prestataires sans perspective d'évolution professionnelle. Par ailleurs, les processus de sous-traitance en cascade dans le secteur industriel ou de services précarisent les sous-traitants de rangs inférieurs et leurs salariés. Cela a été d'autant plus révélé dans le contexte de la crise sanitaire.

La relance et de la relocalisation de l'industrie et des services supposent une politique volontariste impulsée par l'Etat et l'amélioration du respect effectif des **normes sociales, édictées par l'OIT**, comme des normes



environnementales afin de contrer les politiques de délocalisations mues par le moins disant social et environnemental. A cet égard, le niveau européen est important.

La crise a aussi mis en évidence l'impératif de lutter contre la **financiarisation de l'économie déconnectée de l'économie réelle**, quand des entreprises – sous pression de leurs actionnaires financiers – n'ont pas hésité à restructurer, supprimer des emplois et délocaliser des activités. De ce point de vue, l'initiative **d'un impôt sur les sociétés minimal au niveau mondial** est un premier pas. Nous devons cependant mettre en garde contre un effet de nivellement par le bas. Cela demande aussi de donner les moyens aux services fiscaux de renforcer **la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux**, à commencer infra européens !

Ce sujet amène celui d'une **évaluation sérieuse des aides publiques aux entreprises**, qui devraient être systématiquement soumises à conditions et contrôlées. On ne peut pas nous opposer le niveau des prélèvements publics et se faire discret quant au niveau des aides publiques aux entreprises sous diverses formes qui, dans notre pays, représentent près de la moitié du volume des prestations de retraites.

Les politiques de la **transition climatique** doivent systématiquement être justifiées exactement quant à leurs bénéfiques – s'il est un des aspects du rapport Blanchard et Tirole sur lequel on peut être d'accord c'est bien le rôle indispensable aujourd'hui de l'énergie nucléaire et la sanction des actionnaires et non des travailleurs. A cet égard, nous demeurons opposés au projet dit Hercule ou ses copiés collés, qui feraient sortir, à terme, l'électricité – de sa production à sa distribution – d'une gestion nationale publique.

**La lutte contre les inégalités** passe par le rétablissement d'une **fiscalité plus progressive** redonnant son sens à l'impôt et à son effet redistributeur, qui ne se limite pas aux successions, en mettant à contribution les hauts revenus et en taxant les transactions financières et la spéculation improductive.

Quand le ministre de l'Economie table sur l'épargne des ménages, il conforte de notre point de vue **qu'augmenter les salaires** participe dans notre pays à l'activité et ne s'oppose pas à l'emploi, sous réserve que dans le même temps, on lutte effectivement contre les délocalisations et le moins disant salarial et social.

A ce titre, puisque que ce matin avait lieu une réunion sur les salaires dans la Fonction publique, FO soutient autant la nécessité d'un **dégel des salaires et du point d'indice** que de l'augmentation conséquente du **SMIC**.

La lutte contre les inégalités demande que l'on cesse de voir **les services publics** comme une dépense qu'il faudrait sans cesse réduire. Là encore, la crise sanitaire a conduit à ce que l'on ne puisse plus nier les conséquences néfastes d'une gestion essentiellement financière de **l'hôpital**. Elle a mis en évidence la nécessité de revaloriser les salaires et les carrières, les conditions de travail, comme celui du maintien de services publics de proximité. Cette nécessité vaut pour **l'éducation nationale**, essentielle quant à la lutte contre les inégalités. Nous nous étions adressés au Premier Ministre et à vous-mêmes lors de la réunion ici même le 29 avril dernier : il n'est pas compris que se poursuivent des fermetures de lits à l'hôpital, de classes dans les écoles, de bureaux de poste, de services aux finances et dans les services de l'Etat, quand il faudrait au contraire investir dans une rénovation des locaux et l'amélioration de l'accueil de proximité des usagers.

Je veux conclure Monsieur le Président de la République, en redisant que, dans ce contexte a fortiori, nous contestons tout retour du sujet de la **réforme des retraites comme de l'assurance chômage**.

Encore une fois, d'une certaine manière vous l'avez dit, les difficultés que les salariés rencontrent quant à leur retraite, comme celles de l'équilibre financier tant des retraites que de l'assurance chômage, ne proviennent pas des systèmes actuels mais des difficultés que les salariés rencontrent sur l'emploi et des inégalités de parcours professionnels : l'accès à un emploi à temps plein pérenne pour les jeunes, les emplois scotchés au SMIC à temps partiel sans perspective d'évolution, le maintien dans l'emploi des seniors. Agir sur l'économie, la relance et la réindustrialisation, les transitions, la qualité des emplois, pour résorber ces difficultés, là est la priorité !



Se résoudre, au contraire, à réduire les droits sociaux sous quelque forme que ce soit (recul de l'âge, allongement de la durée de cotisation, contrainte du niveau des pensions ou des allocations chômage) sonnerait le signal d'une démission à nouveau à cet égard.

Quant aux propositions du rapport Blanchard Tirole sur le sujet, j'ai envie de dire : pourquoi faire simple, quand on peut faire plus encore « extrêmement complexe » ?

